

AIDE AU CHOIX DE COURS EN VICTIMOLOGIE

Voici un guide pour vous aider à choisir vos cours en fonction de la structure du programme, vos objectifs et vos intérêts.

Structure du programme en victimologie

Notez que vous devez réussir ces **quatre (4) cours obligatoires** du certificat :

- CRI1730G – Victimologie
- VIO2017 – Victimes et institutions juridiques
- CRI2301G – Évaluation et intervention auprès des victimes (préalable : CRI1730G)
- VIO3100 – Pratiques et milieux victimologiques (préalable : CRI1730G)

De plus, il faut, **au minimum, deux (2) cours dans le bloc B et deux (2) cours dans le bloc C.**

Note : Le cours CRI1730G – Victimologie devrait être le premier cours suivi au certificat.

Vos objectifs et vos intérêts

Les personnes admises au certificat en victimologie peuvent poursuivre des objectifs différents. La structure de programme est donc souple, afin d'offrir plusieurs choix de cours. La liste de recommandations qui suit permet aux étudiant.es de faire des choix de cours optimaux en fonction des objectifs de formation qu'ils se donnent et des thèmes qui les intéressent. Pour une meilleure réussite, il est recommandé de suivre le cours CRI1200 – Méthodologie en criminologie, à moins d'avoir réussi un cours semblable dans les dernières années.

Vers le BACCAP en Études du phénomène criminel ?

Outre les exigences relatives à chaque programme, certains cours deviennent obligatoires pour l'obtention du grade.

- CRI1200G (CRI1200/CRI1200L) - La méthodologie en criminologie
- CRI1600G (CRI1600/CRI1600L) - Initiation aux méthodes quantitatives (préalable : CRI1200G)
- CRI2410G (CRI2410G/CRI2410L) - Pénologie
- CRI3401G (CRI3401G/CRI3401L) - Études du phénomène criminel (Préalables : 75 crédits constitutifs du BACCAP, dont les cours CRI1200 et CRI1600)

Note : Vous n'êtes pas tenu de faire ces cours dans le cadre du certificat en victimologie, tant qu'ils font partie des cours réussis dans votre BACCAP.

Vers l'intervention auprès des enfants et des adolescents victimes ?

Cours fortement recommandés :

- VIO2060D – Victimologie développementale
- VIO3030 – Traumas complexes et troubles concomitants

Cours suggérés :

- VIO2009 – Violence familiale et conjugale
- VIO2012 – Victimisation sexuelle
- VIO2016 – Intervention en contexte traumatique
- JES2014Z – Intervention auprès du jeune suicidaire
- PSY3012G – Méthodes et techniques d’entrevues

Vers l’intervention auprès des adultes victimes ?

Cours fortement recommandés :

- VIO2016 – Intervention en contexte traumatique
- VIO3020 – Profils vulnérables

Cours suggérés :

- VIO2009 – Violence familiale et conjugale
- VIO2011 – Violence et harcèlement au travail
- VIO2012 – Victimisation sexuelle
- VIO2015 – Résolution de conflits (cours obligatoire dans le certificat en justice réparatrice)
- VIO2040Z – Violence et rapports interculturels
- PSY3012G – Méthodes et techniques d’entrevues

Vers le D.E.S.S. Justice et victimes ?

Pour les étudiants ne détenant pas un baccalauréat en criminologie de l’École de criminologie de l’Université de Montréal, des cours obligatoires de propédeutique seront à compléter. Des cours au choix parmi les cours de sigle CRI du premier cycle peuvent être exigés, pour un maximum de 15 crédits. Des cours du certificat en criminologie et en victimologie peuvent servir de propédeutique pour l’admission.

Vers la maîtrise en criminologie ?

Pour être admissible à la maîtrise en criminologie, l’étudiant qui détient un baccalauréat dans un autre domaine (spécialisé ou par cumul de programmes) peut utiliser le certificat de criminologie comme propédeutique à la maîtrise. Il devra dans ce cas accumuler 30 crédits de sigle « CRI », dont certains cours obligatoires. Cette page détaille les spécificités de l’année préparatoire : <https://crim.umontreal.ca/programmes-cours/programmes-criminologie/maitrise-criminologie/>

Autres objectifs ou intérêts ?

Vos objectifs ou vos intérêts n’ont pas été abordés dans cette liste ? N’hésitez pas à en faire part en contactant la responsable du programme: vio-responsable@fac.umontreal.ca ou 514 343-6111, poste 15318.

Cheminement à temps plein

Si vous faites quatre (4) ou cinq (5) cours par trimestre, vous êtes considéré à temps plein. Vous pouvez alors choisir quatre (4) ou cinq (5) cours aux trimestres d'automne et d'hiver, sachant que, si vous faites quatre (4) cours aux deux (2) trimestres, il vous en restera deux (2) à compléter à l'été suivant.

Voici nos recommandations pour compléter le programme en une année :

	Automne	Hiver	Été *
1	CRI1730G Victimologie	CRI2301G Évaluation et intervention auprès des victimes	(OPTION 3)
2	VIO2017 Victimes et institutions juridiques	VIO3100 Pratiques et milieux victimologiques	(OPTION 6 ou au choix)
3	OPTION 1 (CRI1200G Métho en crimino**)	OPTION 4	
4	OPTION 2	OPTION 5	
5	OPTION 3	OPTION 6 ou au choix	

* Le trimestre d'été est suggéré pour ceux qui suivraient 4 cours plutôt que 5 aux trimestres d'automne ou d'hiver.

** Le cours CRI1200G – Méthodologie en criminologie est fortement recommandé, sauf pour les étudiants ayant fait un cours de méthodologie à l'université au cours des dernières années ou des études supérieures.

Cheminement à temps partiel

Si vous suivez moins de quatre (4) cours par trimestre, vous serez considéré à temps partiel. Bien que la majorité des étudiants à temps partiel complète le programme en deux (2) ans, il peut s'échelonner sur une plus longue période : c'est à vous de choisir le nombre de cours par trimestre. Voici l'exemple d'un cheminement sur deux (2) ans, avec des cours aux trimestres d'été :

	A1	H1	É1	A2	H2	É2
1	CRI1730G Victimologie	VIO2017 Victimes et institutions juridiques	Option 3	CRI2301G Évaluation et intervention auprès des victimes	VIO3100 Pratiques et milieux victimologiques	Option 6 ou cours au choix
2	Option 1 (CRI1200G Méthodologie en criminologie)*	Option 2		Option 4	Option 5	

* Le cours CRI1200G – Méthodologie en criminologie est fortement recommandé, sauf pour les étudiants ayant fait un cours de méthodologie à l'université au cours des dernières années ou des études supérieures.